

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le quinze mars à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Christiane GUICHERD, Michelle HUVET, Hervé MASSARDIER.

Excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur TALUT), Virginie MAS (pouvoir à Monsieur FIORINI), Didier PIGNARD (pouvoir à Monsieur THOMAS), Patricia MIQUET (pouvoir à Madame GUICHERD).

Absent : Martine GAUTHERON.

Objet : Compte Administratif 2016

Considérant que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice et que son résultat reflète la gestion des finances du syndicat intercommunal pour l'exercice 2016.

Qu'il fait apparaître les résultats suivants :

- Dans la section de Fonctionnement, **un excédent cumulé de 703 605.17 €**
- Dans la section d'Investissement, **un déficit cumulé de 267 479.55 €**
- Des restes à réaliser à reporter en 2017 :
 - 2 844 € en dépenses,
- Des charges et des produits rattachés en section de fonctionnement pour 19 052.32 € et - 47 240.18 €.

Considérant qu'après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2016, le Président quitte la salle du conseil et le doyen fait voter le Compte Administratif.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2016.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 17 mars 2017

Le Président

Jean-Pierre TALUT

